



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : _____

NOM DE L'ÉCOLE : École Sacré-Cœur, Lac-Mégantic	ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	DATE : 8 janvier 2024	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
			354		Jean-Dominic Lavallée
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
			181	173	Jean-Dominic Lavallée et Isabelle Boulet

OBJECTIF :

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'orientation 3 : Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves.

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :

Jean-Dominic Lavallée, Isabelle Boulet, Joannie Bouliane-Blais

NOTRE SITUATION

NOS FORCES :

- Nous avons passé un questionnaire sur le sentiment de bien-être à l'école en novembre 2023 auprès des élèves de la 4^e à la 6^e année.
- La presque totalité des élèves (99%) affirment se sentir bien à l'école et avoir un sentiment d'appartenance à leur école (94%) et une grande majorité (89%) révèlent se sentir en sécurité dans notre école.
- Une majorité d'élèves affirment ne pas être victime de violence à l'école et ce, peu importe la forme.
- Chaque année, des ateliers de sensibilisation et sur les interventions en lien avec l'affirmation positive/ intervention positive/ SCP (code de vie Vaincoeur) sont vécus.
- Depuis quelques années déjà des activités de sensibilisation sont vécues dans toutes les classes animées par les enseignants et/ou le policier responsable.
- Notre protocole de gestion de crise et notre plan d'intervention en situation d'urgence sont faits et sont réajustés au besoin.
- Personnel stable qui change peu.

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Favoriser le lien de confiance entre les adultes et les enfants et inciter ceux-ci à dénoncer les actes de violence en allant chercher l'aide de l'adulte.
- Sensibiliser les élèves sur le rôle important qu'ils ont pour aider les victimes et dénoncer (31% affirment ne pas avoir reçu d'aide, 15% disent avoir été témoin de violence et 19% affirment ne pas avoir aidé la victime).
- Poursuivre la surveillance active sur la cour de récréation (poste de garde), revoir les façons de faire au besoin.
- Encourager les adultes à intervenir, tolérance zéro, lorsqu'ils sont témoins de gestes ou de paroles violents.
- Visionnement ponctuel des vidéos créées par l'école sur les comportements attendus sur la cour de récréation.
- L'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école afin d'aider les élèves à jouer de façon sécuritaire et éviter les conflits. (cour d'école active, jeunes leaders)
- S'assurer du suivi des interventions des adultes aux élèves concernés afin que ceux-ci sachent que les adultes ont mis à terme des actions pour les protéger, réfléchir à un moyen de rendre les interventions des adultes plus significatives pour les élèves;
- Rencontres avec nos surveillantes du midi et nos éducatrices en service de garde quelques fois par an pour des mises à jour sur les stratégies d'intervention efficaces et offrir des formations pour soutenir leur développement professionnel.
- Sensibiliser les élèves à leur langage verbal, écrit et leur utilisation des médias sociaux.
- Sensibiliser et impliquer les parents quant à l'approche de l'affirmation positive, l'intervention positive ainsi qu'une saine utilisation des réseaux sociaux.
- Création d'un comité d'élèves et d'adultes pour trouver des solutions pour diminuer la violence à l'école et augmenter le bien-être.
- Mise en place de groupe d'enfants ciblés qui travailleront les habiletés sociales.
- Former le personnel sur les interventions positives : surveillantes, service de garde plus autres membres du personnel volontaires rencontre virtuelle aux parents.

- Poursuivre les activités de prévention par l'ensemble des enseignants.
- Visionnement du vidéo ([Prévention et intervention en matière d'intimidation et de violence en milieu scolaire \(youtube.com\)](#)) pour tous les membres du personnel.
- Poursuivre les ateliers dans le cadre du cours d'éducation à la sexualité (intégré au nouveau programme CCQ l'an prochain).
- Poursuivre les ateliers de sensibilisation et les interventions sur l'affirmation positive/ intervention positive/SCP auprès des membres du personnel.

- Former des groupes de co-développements au besoin
- Réviser annuellement les ateliers sur l'affirmation à la positive.
- Réviser annuellement le protocole de gestion de crise
- Informer les parents des victimes (violence et/ou intimidation) via des communications écrites ou téléphoniques
- Offrir des ateliers aux parents

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Nous remettons un document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (modèles de lettres : voir annexe)
- Nous donnerons accès aux Informations sur le microsite du MELS www.mojagis.com
- Nous donnerons accès aux informations sur le site de jeunessejecoute.ca : [Guide de soutien sur l'intimidation - Jeunesse, J'écoute \(jeunessejecoute.ca\)](#)
- Nous donnerons accès aux informations sur le site du gouvernement du Québec [Aide et banque d'outils pour prévenir et contrer l'intimidation | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- Nous fournirons un aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit (voir annexe)

- Nous offrirons un soutien aux parents via nos ressources internes et les ateliers de formation proposés.
- Nous fournirons un aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs (voir annexe)
- Nous présentons annuellement les résultats du sondage sur l'intimidation et la violence aux membres du conseil d'établissement et aux membres du personnel.
- Nous offrons de courtes capsules vidéo en lien avec l'intervention positive.

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.

Vous y retrouverez :

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
- Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
- Le suivi qui sera donné aux signalements.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.